



prescription biennale avoué: piège!

Par tify, le 28/10/2008 à 09:09

Quels sont mes recours face à un avoué qui me réclame 800 euros à la place de mon ex, appelant, aux dépens et insolvable ? J'ai fait valoir la prescription des 2 ans, mais j'ai malheureusement avoué que la somme restait due. J'élève déjà toute seule notre fils de 10 ans et son père qui l'a abandonné et m'a harcelée me doit toujours 2000 euros. Moi, je n'ai pas de recours, mais l'avoué, lui, qui se réveille après 2 ans, joue sur un mensonge que je n'ai pas fait, puisque j'ai déclaré que l'avoué n'avait qu'à s'adresser à ce monsieur pour récupérer ses 800 euros. La commission de surendettement ne fera plus rien, ni son tuteur qui ne peut que le conseiller et se trouve face, comme tous les tribunaux et médecins le reconnaissent, à un psychorigide qui a volontairement arrêté de travailler pour ne pas payer de pension et qui est plus animé par les procès que par son fils.

Je ne veux ni ne peux payer l'avoué, (que je n'ai jamais vu). Ma voiture doit être réparée, 723 euros, et je ne vous dis pas tous mes problèmes actuels. J'ai 2 autres enfants et 1900 euros pour 4, je n'en peux plus d'avoir toujours à payer à cause de ce monsieur et ne rien pouvoir mettre de côté pour mes adorables enfants!

Pouvez-vous trouver l'astuce qui aidera enfin les opprimés honnêtes dans cette affreuse justice qui nous a coûté si cher depuis les 1,5 ans de mon garçon ?

Merci à vous !